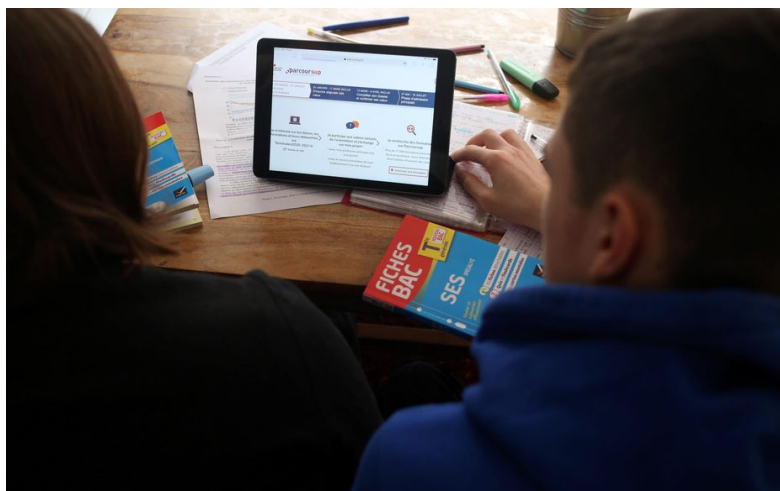




## Parcoursup : « Cours à 100% en présentiel », la mention pas très loyale de certains lycées



Certains lycées, qui n'ont pas eu recours aux cours à distance, le signalent aux enseignants chargés d'examiner les dossiers d'entrée dans le supérieur. (Illustration) LP/Aurélie Audureau

« Enseignement 100 % présentiel » : sur le dossier de candidature Parcoursup de ce lycéen des Hauts-de-France se destinant à une école de commerce, la mention figure en capitales, dans la case dédiée au prof principal, et celle du proviseur. « Nos élèves ont eu la chance de travailler en présentiel », précise un autre enseignant un peu plus haut. A l'heure du tri des dossiers avant l'entrée dans l'enseignement supérieur, le message est clair : ce lycéen a suivi une année normale, en classe, et il sera meilleur que ses camarades qui ont eu à subir le distanciel, source de retard selon de nombreux profs.

Car, depuis l'automne, les lycées doivent appliquer un fonctionnement « hybride », c'est-à-dire n'accueillir qu'une partie des effectifs pour éviter le brassage et enrayer les contaminations. Or, si certains établissements ont joué le jeu sanitaire à fond, d'autres ont autorisé leurs terminales à venir chaque jour dans les locaux pour suivre les cours. Selon Sophie Vénétiay, secrétaire nationale du Snes-FSU, principal syndicat enseignant du second degré, le signaler dans les candidatures, « fausse la sélection des élèves vers l'enseignement supérieur ». « On ne peut pas avoir un chiffre précis, mais cela remonte de toutes les académies en France, dit encore la syndicaliste. Visiblement, surtout de la part de lycées privés, mais aussi quelques établissements publics. »

« Je fais comme si cela n'existait pas »

Exemple dans le sud de la France. Florence, enseignante en mathématiques, est chargée, avec cinq collègues, d'examiner 1 690 candidatures à une filière vétérinaire. Elle tient ses comptes : après étude de 200 fichiers, 38 établissements mentionnent un présentiel total. « Sachant qu'il y a, selon les lycées, parfois six ou sept élèves, le nombre est élevé. » Chargée de « trier » les postulants selon leur niveau, tient-elle compte de cette mention interdite ? « Non, je fais comme si cela n'existait pas. Je sais que les collègues avec qui je bosse font comme moi. Est-ce que tous les examinateurs



font pareil ? Difficile à dire. » Pour Florence, il aurait fallu obliger les lycées à organiser tous de la même manière leurs demi-jauges.

Ce que confirme le Snes-FSU, qui estime que le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, « aurait dû donner un cadre national sur la question de l'hybride ». Pour rappel, la possibilité de fonctionner un peu en présentiel, un peu en distanciel, a été mise sur la table par les autorités début novembre, quand des photos de bahuts bondés ont émergé sur les réseaux sociaux, en pleine seconde vague épidémique. « Les modalités d'organisation (de l'hybride) sont laissées à votre appréciation », écrivait ainsi le ministre, le 4 novembre, aux chefs d'établissement, leur laissant le choix sur un fonctionnement en demi-groupe, un accueil par niveaux, ou par nombre de jours par semaine.

« Comme ce n'était pas cadré, des lycées ont choisi d'accueillir toutes leurs terminales, dans leurs classes, tous les jours », se souvient Sophie Vénétitay. Ceux-là ont pu assurer « la totalité des programmes, sans être perturbés par le distanciel », ajoute-t-elle, regrettant qu'ils « fassent fi de la situation sanitaire ». Car le télétravail fait des dégâts : dans certaines filières, notamment professionnelles, des enseignants estiment qu'il a causé de profondes carences d'apprentissage. « L'impression de ne pas me battre à armes égales »

Qu'en disent les élèves ? « C'est scandaleux : mon lycée a fait pas mal d'hybride, j'ai été en distanciel plusieurs semaines par mois depuis le début de l'année... alors j'ai l'impression de ne pas me battre à armes égales avec d'autres candidats. D'autant que j'ai choisi des filières très sélectives dans Parcoursup », se désole Antoine, lycéen à Limoges (Haute-Vienne). Paul, en Seine-Saint-Denis, renchérit : « On ne devrait pas être lésé à cause des choix de notre proviseur ou ceux de l'Éducation nationale ! »

Rue de Grenelle, on l'assure : personne ne tiendra compte de la mention interdite. « Cet élément ne peut constituer en aucun cas un critère d'appréciation de candidatures. Cela n'a jamais été un critère et aucune formation d'enseignement supérieur ne pourrait avoir retenu un tel critère pour l'examen des vœux », assène le ministère. Il demande donc aux mécontents de « faire confiance aux enseignants du supérieur qui ont eu à gérer dans leurs enseignements des conséquences du Covid-19 et sont à même d'apprécier le caractère complètement inapproprié de telles appréciations ».

Mais, dans ce cas, pourquoi n'avoir pas donné de cadre national dès la mise en place de l'hybride, à l'automne ? « Il n'est pas souhaitable qu'une consigne nationale puisse s'appliquer uniformément sans tenir compte de la diversité du terrain, des situations des établissements - bâti, nombre d'élèves, internes [...] », poursuit l'entourage de Jean-Michel Blanquer. Enfin, qu'en sera-t-il de la rentrée en présentiel des collèves et des lycées, le 3 mai ? Les proviseurs sont chargés de préparer « un plan de continuité pédagogique » basé sur l'hybride, toujours, pour éviter le brassage... mais « en prenant certes en compte les spécificités des classes à examen ».

